

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

Convocation en date du 29 juin 2022,  
Nombre de délégués en exercice : 37

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

Secrétaire de séance : André MOINGEON

N° D2022030

Objet : Recrutement de  
vacataires

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

#### Présents :

CA3B : Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE –  
Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean  
Marc THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – André MOINGEON -  
CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET  
CCMP : Christine FRANCOIS

3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT  
CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD  
RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

#### Excusés remplacés par le suppléant :

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

#### Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX – Benjamin  
RAQUIN pouvoir à Jean Luc ROUX

CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN

CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS

#### Excusés :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU –  
Patrick BOUVARD -

CCPA : Max ORSET – Paul VERNAY

CCMP : Claude CHARTON

3CM : Philippe GUILLOT- VIGNOT

CCV : Guy DUPUIT

#### Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric  
TOSEL -

CCD : Sonia PERI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame Hélène BROUSSE, Vice-présidente marchés – affaires administratives explique que malgré le nouvel avenant à l'agrément validé par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), pour un recrutement de deux volontaires en service civique, et la diffusion d'une annonce, aucune candidature n'a été reçue.

Cependant, une aide ponctuelle au Chargé de communication pour l'organisation de visites de groupe de l'usine Ovade et du site de La Tienne est indispensable.

Le rapporteur indique aux membres du Comité Syndical que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les 3 conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte

Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à recruter des vacataires pour effectuer ponctuellement les visites de groupe du site de La Tienne et de l'usine Ovade.

**DECIDE** de rémunérer chaque vacation entre le taux horaire du SMIC et le taux horaire du SMIC + 20%

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

**DONNE** pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

ORGANOM  
Yves CRISTIN  
Président  
Le Président \*

